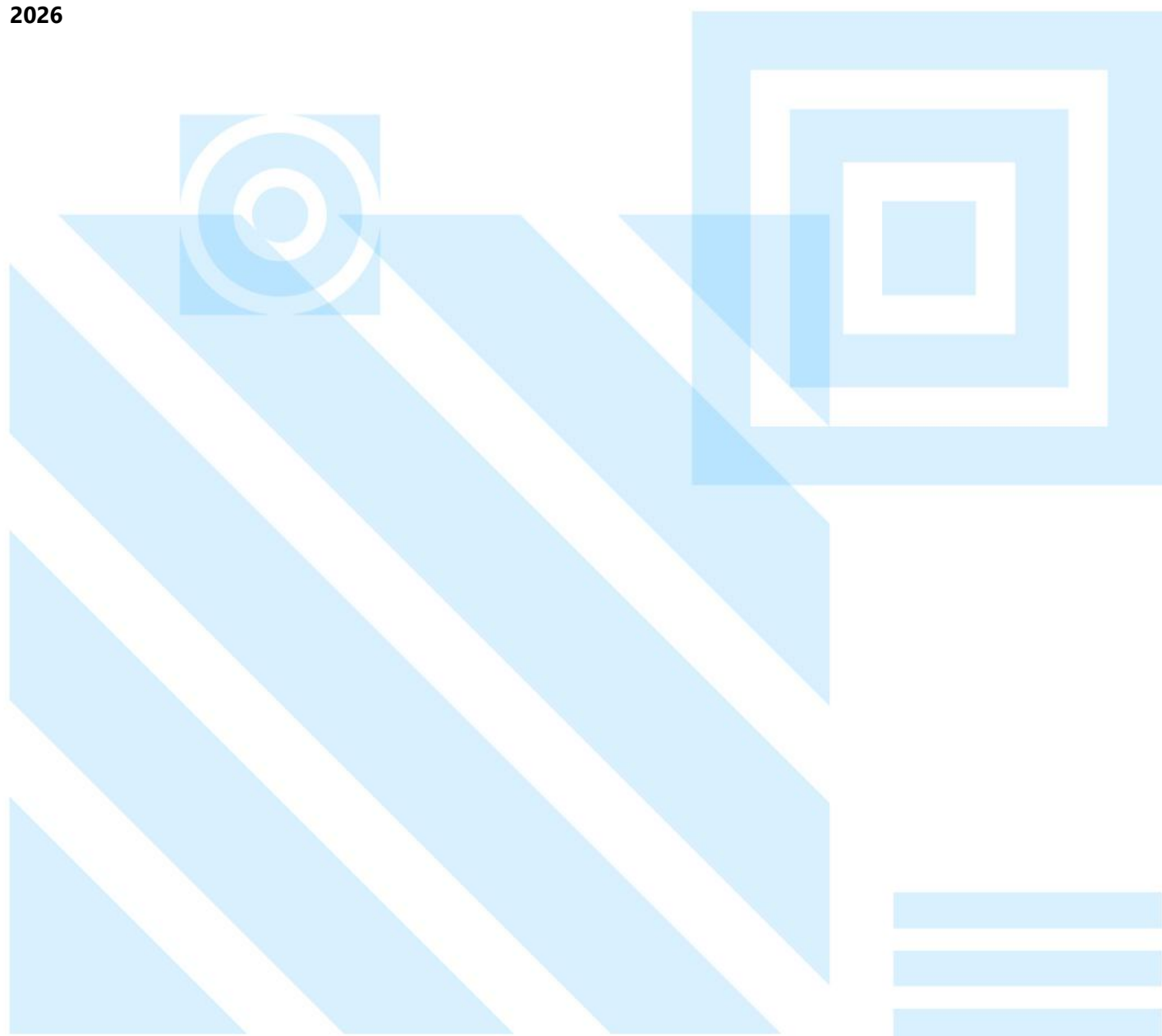


Politique de dons et commandites – Amérique du Nord et équipe corporative

2026



Mettre notre énergie là où elle compte

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Définitions.....	3
2. Cadre général	3
3. Secteurs privilégiés.....	4
4. Critères d'attribution.....	5
5. Exclusions	5
6. Processus d'analyse des demandes	6
7. Contact.....	7

1. Définitions

Commandite — Entente par laquelle une entreprise ou une personne fournit un soutien financier ou matériel à un événement, une activité ou un organisme en échange de visibilité et/ou d'un accroissement de la notoriété de sa marque.

Communauté autochtone — Groupe ou sous-groupe caractérisé par une forme d'organisation sociale ou administrative, constitué de membres d'une nation autochtone qui se reconnaissent une culture, une histoire et des ancêtres communs¹.

Don — Transfert volontaire de biens ou de fonds à un organisme à but non lucratif, conformément aux lignes directrices établies.

Entente de partenariat — Entente formelle définissant les rôles, les responsabilités, les bénéfices et les modalités régissant un partenariat entre Boralex et un organisme ou un événement externe.

Partie prenante — Toute personne ou organisation ayant un intérêt dans les activités de Boralex, une influence sur celles-ci ou un lien avec celles-ci, ses opérations ou ses initiatives d'engagement communautaire.

Politique — Énoncé formel établissant les principes, les règles et les attentes qui encadrent les décisions et les actions dans un domaine donné.

Projet — Initiative temporaire visant le développement d'une installation, qui débute aux premières étapes du développement et se termine lors de la mise en service de l'installation.

Site — Structure ou ensemble de structures conçues pour capter et convertir des sources d'énergie renouvelables en électricité ou pour stocker de l'énergie (parc de stockage d'énergie par batterie).

2. Cadre général

En tant que productrice d'énergies renouvelables, Boralex est au cœur d'un monde en mouvement. Chaque jour, nos équipes contribuent à la transition énergétique en développant une offre énergétique plus durable et diversifiée. Nos sites de production, pour la plupart situés en régions, participent quant à eux au dynamisme et à la vitalité économique de celles-ci.

En développant des relations durables fondées sur le partage, Boralex collabore avec les parties prenantes locales accueillant ses projets, et ce, dès premières étapes du développement et tout au long de leur durée de vie. À travers cette collaboration, Boralex se pose non pas en tant qu'invitée, mais en tant que voisine faisant partie de la communauté.

Boralex est une entreprise citoyenne engagée soucieuse de contribuer à la vitalité des communautés où elle est située, notamment par le biais du programme de dons et commandites en agissant dans le respect des principes de développement durable.

La présente politique vise à encadrer la gestion des dons et commandites et concorde avec les ambitions de Boralex en ce qui concerne la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE), avec les orientations de sa planification stratégique, ainsi qu'avec les autres politiques de Boralex, incluant la [Politique anti-pots-de-vin et anti-corruption](#) et le [Code d'éthique](#).

¹ Source : [Office québécois de la langue française](#).

2.1. La responsabilité sociétale de Boralex

La politique de dons et commandites s'inscrit dans le cadre de la Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de Boralex et vient définir le cadre d'analyse de ses activités en dons et commandites. Ces engagements s'ajoutent aux autres actions de la stratégie RSE de Boralex afin d'atteindre les objectifs de sa planification stratégique.

À travers sa Responsabilité sociétale d'entreprise, Boralex s'est engagée à être une actrice du changement au-delà des énergies renouvelables. Cette ambition se traduit par la priorisation de divers enjeux sur lesquels Boralex s'engage afin de continuer à créer de la valeur de manière durable à long terme.

Pour consulter le plus récent rapport de responsabilité sociétale de Boralex, [cliquez ici](#).

2.2. Objectifs

À travers cette politique, nous souhaitons aller au-delà de l'aspect philanthropique, avec les objectifs suivants :

- Exercer notre rôle d'entreprise citoyenne en promouvant le développement durable et le mieux-être des communautés qui accueillent nos sites en exploitation;
- Appuyer des initiatives qui sont alignées avec notre stratégie RSE et ayant un impact direct sur les secteurs identifiés dans la section 3.

3. Secteurs privilégiés

En lien avec les objectifs d'affaires de l'entreprise et sa stratégie RSE, Boralex favorise les secteurs suivants :

3.1. COMMUNAUTÉS – Dynamisme et vitalité socio-économiques des régions

Nos installations sont au cœur des régions et nous souhaitons y occuper une place active en développant des relations durables avec les communautés locales. C'est pourquoi nous désirons soutenir les organismes et initiatives favorisant le dynamisme et la vitalité socio-économiques des régions et des communautés où nos sites en développement et en opération sont situés.

Projets autochtones

Une attention particulière est mise sur les projets portés par des membres des communautés autochtones contribuant au développement socio-économique de ces communautés installées dans les régions où nous développons et opérons des sites.

3.2. ENVIRONNEMENT – Développement durable et transition énergétique

La protection de l'environnement et la transition énergétique sont au centre des activités de Boralex. Dans ce sens, nous visons à prioriser les organismes, projets ou initiatives liés à la protection de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques et l'utilisation responsable des ressources.

3.3. BIEN-ÊTRE – Santé, éducation et culture

À l'instar de la stratégie de Bien-être 360 déployée pour ses collaborateurs, Boralex désire contribuer au bien-être des communautés où elle développe et opère des projets. Cela signifie donc de soutenir des initiatives visant à promouvoir la santé, l'activité physique et la culture locale.

4. Critères d'attribution

Liste des critères non cumulative et non exhaustive :

- S'inscrire dans un de nos secteurs privilégiés identifiés dans la Section 3 et être soutenu par un dossier complet et rigoureux qui démontre l'impact de la mission, du projet ou de l'initiative.
- Favoriser les projets et les initiatives qui permettent d'améliorer la qualité de vie des communautés d'accueil de nos sites en opération et de nos projets en développement.
- Maintenir ou améliorer nos relations avec les communautés locales, les communautés autochtones et les parties prenantes;
- Favoriser la notoriété de Boralex.

5. Exclusions

Boralex ne soutiendra pas projets, événements ou organismes dans les cas suivants :

- Demandes soumises dans un délai de moins de 8 semaines avant la tenue de l'événement ou le début du projet ou de l'initiative;
- Activités dans les communautés où Boralex n'a pas de site en exploitation ou de projet en développement;
- Demandes additionnelles d'organismes auprès desquels Boralex a déjà fait un don dans l'année en cours;
- Un organisme dont l'état de la gouvernance est préoccupant;
- Organismes pouvant poser un risque éthique, culturel, sécuritaire ou environnemental, ou dont le rôle ou les actions peuvent entrer en conflit avec les intérêts ou la réputation de Boralex (incluant dans le cadre de la [Politique anti-pots-de-vin et anticorruption](#) de Boralex);
- Groupes aux pratiques discriminatoires selon les motifs identifiés par la Commission canadienne des droits de la personne;
- Partis et organisations politiques, religieux ou groupes d'intérêts prônant une idéologie politique ou religieuse ainsi que leurs activités de financement.
- Un particulier ou la réalisation d'un projet personnel comme un produit, un événement ou une activité individuelle ou de groupe n'ayant aucune incidence dans la collectivité (ex. club de marche, équipe sportive, etc.).

6. Processus d'analyse des demandes

6.1. Réception de la demande

Afin d'accroître l'efficacité du traitement des demandes, il est dorénavant obligatoire que celles-ci soient acheminées directement et exclusivement par notre formulaire de demande : <https://boralex.optimytool.com/fr>.

Boralex n'étudie pas les demandes transmises par téléphone, courrier, courriel ou télécopieur.

6.2. Analyse

L'analyse des demandes se fait selon les critères, les objectifs et les règles établis par la présente politique.

L'équipe responsable des dons et des commandites peut, tout au long de l'analyse du dossier, requérir des informations supplémentaires afin d'élaborer son analyse et ses recommandations.

Aucun don ou commandite n'est automatiquement renouvelé. Toute demande de renouvellement doit faire l'objet d'une nouvelle demande en ligne et d'une nouvelle analyse. Le fait que Boralex ait soutenu une cause par le passé ne constitue donc pas un engagement pour les années à venir.

6.3. Réponse au demandeur

Une réponse confirmant la décision de Boralex est acheminée par courriel au demandeur dans un délai de 8 à 12 semaines suivant la date de réception de la demande. Il est ensuite de la responsabilité du demandeur de transmettre une facture à Boralex dans un délai de 4 semaines suivant la réception du courriel d'acceptation, sans quoi Boralex pourra réattribuer les fonds demandés.

6.4. Entente de partenariat

Boralex encourage fortement les organisations à mentionner Boralex dans leurs communications et publications. Tout logo ou matériel visuel doit d'abord être approuvé par Boralex.

L'attribution d'un don ou d'une commandite d'un montant supérieur à 10 000\$ ou qui s'étale sur plus d'un an devra faire l'objet d'une entente de partenariat signée par les deux parties.

6.5. Suivi

Boralex se réserve le droit à tout moment d'évaluer ou de vérifier les activités des organismes auxquels Boralex accorde son soutien financier, et de mettre fin à tout versement si l'organisme bénéficiaire ne respecte pas les conditions de l'entente.

Boralex se réserve également le droit de demander un rapport d'utilisation des fonds accordés selon la nature de l'entente au terme de celle-ci.

7. Contact

Pour toute question en lien avec la Politique de dons et commandites de Boralex : communications@boralex.com.

